



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.116

## Département du Val de Marne

### Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	33
Représentés	7
Absent	3

### Conseil Municipal

### Séance du 19 novembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	40
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

#### Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

#### Etaient représenté·e·s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS  
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE  
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
MME Hafida FADLI pouvoir à Sabrina FONTAINE  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Martine FOURNIAUD

#### Etaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS

#### Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

**COMPTE RENDU DES DECISIONS L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **PREAMBULE**

En vertu des compétences propres du Maire, ainsi que des délégations de compétences dont il bénéficie en vertu de la délibération n°21.020 en date du 10 février 2021, Monsieur le Maire a engagé la Ville de Choisy-le-Roi dans des projets liés aux politiques publiques de la Ville.

En sa qualité d'exécutif local, Monsieur le Maire a pris des décisions pour le compte de la Commune et doit rendre compte de ses actions auprès du Conseil municipal, en vertu des articles

L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **LE CONSEIL,**

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23, Vu la délibération n° 21.020 en date du 10 février 2021 délégant à Monsieur Tonino Panetta en sa qualité de Maire des attributions prévues aux articles susvisés ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre.

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions mentionnées ci-dessous, numéros 25- 295 à 25-333,

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Déclare que Monsieur le Maire a rendu compte des décisions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales:

25.295	11.08	Approbation d'un marché public portant sur les prestations de tailles architecturées sur le patrimoine arboré avec la société SMDA 38 avenue Roger Hennequin 78190 TRAPPES (montant maxi annuel 350 000€HT)
25.296	06.08	Approbation de la convention précaire entre la commune et Madame LOURACO Catherine pour un local commercial (boutique éphémère) 2 avenue A France pour un durée de 28 jours (350 €)
25.297	18.08	Marché de fourniture et pose de portails et clôtures métalliques sur les espaces publics et le patrimoine communal privé de la ville de Choisy-le-Roi LOT N° 1 - fourniture et pose 250 000€ HT / an
25.298	18.08	Marché de fourniture et pose de portails et clôtures métalliques sur les espaces publics et le patrimoine communal privé de la ville de Choisy-le-Roi LOT N° 2 - fourniture 50 000€ HT / an
25.299	29.07	Approbation de la convention de mise à disposition d'une exposition pour le salon du livre d'amour du 7 octobre au 15 novembre 2025 avec la Galerie Robillard 106 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS (1710 € HT)
25.300	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°16369 individuelle
25.301	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°11801 Famille
25.302	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°8862 Famille
25.303	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°8724 Famille
25.304	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°2129 Famille
25.305	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°9802 Individuelle
25.306	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°11827 Famille
25.307	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°17825 Individuelle
25.308	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°9325 Famille
25.309	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°16487 Famille
25.310	27.08	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°7594 Famille
25.311	27.08	Achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°18827 Famille
25.312	27.08	Achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°18826 Famille
25.313	27.08	Achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°18828 Famille
25.314	25.08	Signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Choisy-le-Roi et M. TONNOYER pour un local

Accusé de réception en préfecture : 00421940022520251128-DR/23-161 DE  
Date de télétransmission : 26/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025

		de 56 m <sup>2</sup> moyennant la somme de 10 472€ HT HC annuel pour une durée de 1 an, du 1 <sup>er</sup> 09 2025 au 31 08 2026
25.315	26.08	Contrat de cession des droits d'exploitation avec la société LA MACHINAMOT représentée par Madame LOTITEO Hélène sa Présidente, pour une soirée d'inauguration au salon du livre d'Amour VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 à partir de 20h00 pour un montant de 1800 € TTC
25.316	23.08	Convention d'engagement pour une intervention « NISSE et les Trolls en Suède » avec Madame GUILLIN Nicole en qualité d'animatrice à la Médiathèque de la Maison pour tous samedi 6 décembre 2025 à 10h30 pour un montant de 400€ TTC
25.317	26.08	Convention d'engagement pour une intervention « NISSE et les Trolls en Suède » avec Madame REBUFFEL Bénédicte en qualité d'animatrice à la Médiathèque de la Maison pour tous samedi 6 décembre 2025 à 10h30 pour un montant de 300€ TTC plus 60€ TTC de frais annexes liés au transport
25.318	01.09	Approbation du marché d'exploitation des installations et CVC du CCAS et de la ville avec la société INDEX ENERGIES RESEAUX 333 rue Marguerite Perey 77127 LIEUSAINT (montant global 5 972 817,63)
25.319	01.09	Approbation de l'avenant n°1 au marché de maintenance préventive et corrective des aires de jeux extérieures avec la société SAS RECRE'ACTION 6 avenue B de Jussieu 77700 SERRIS (adjonction au BPU de nouvelles lignes)
25.320	25.08	Approbation d'une convention d'occupation précaire avec Mme SONDERER pour un appartement 76/78 avenue de Villeneuve St Georges du 1 <sup>er</sup> septembre 2025 au 31 aout 2026. (montant mensuel 500 € TTC)
25.321	16.09	Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle organisé au multi accueil capucine 12 avenue Anatole France le 18 décembre 2025 passé avec compagnie MAYA 14 bis rue Saint Maur 75011 PARIS (521 € TTC)
25.322	26.09	Approbation d'une demande de subvention auprès de la région Ile de France (300 000€) et Agence Nationale du Sport(118 000€) pour les travaux de la tribune de Rugby au stade Jean Bouin
25.323	29.09	Approbation d'une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Rugby pour les travaux de la tribune de Rugby au stade Jean Bouin (montant travaux estimé 974 000 € HT)
25.324	18.09	Approbation de l'avenant n°1 de la délégation de services publics des parkings concernant les travaux supplémentaires d'encapsulage parc Mairie
25.325	29.09	Achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°18829 Individuelle CIEUX
25.326	29.09	Achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°18830 Famille LECUYER
25.327	03.10	Approbation du marché portant sur la capture et le transport des animaux errants ou décédés sur le territoire pour les années 2025/2026 passé avec la société SACPA 12 place gambetta 47700 CASTELJALOUX (3874,25€ HT)
25.328	03.10	Approbation d'une mission pour la reconstruction des tribunes de rugby du stade Jean Bouin passée avec la société CRESCENDO SPORT 67 rue du Camp des Indiens ORLEANS (15.975 € TTC)
25.329	22.09	Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « bal miniatures » organisé au multi accueil Arc en ciel le 12 décembre 2025 passé avec Association Mandarine 10/18 quartier du Grand parc 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR (380 € TTC)
25.330	09.10	Approbation de l'avenant 1 au marché concernant les travaux structurels et d'étanchéité sur les 2 parkings souterrains passé avec la société Chapelec 5 rue Philippe Lebon 92396 VILLENEUVE LA GARENNE (montant avenant 1 : 48 892,02 soit montant total 777 424,28 € HT)
25.331	09.10	Approbation de l'avenant 1 (modification de la structure suite chaussée en pavés) au marché concernant les travaux d'aménagement de la rue du Dr Roux passé avec la société SOTRAVIA 3 rue de la Butte 91640 FONTENAY LES BRIS (montant avenant 1 : 147 335,52 soit montant total 1146220,45 € HT)
25.332	09.10	Approbation du marché concernant les travaux de réhabilitation de la passerelle piétonne Anatole France passé avec la société RAZEL 526 avenue A. Einstein 77555 MOISSY CRAMAYEL (montant 599914,05 € HT)
25.333	10.10	Approbation du marché concernant les prestations de services pour la vérification réglementaire des installations et la protection des travailleurs passé avec la société APAVE 6 rue du Gal Audran 92400 COURBEVOIE (montant 37323,77 € HT)

« ADOpte »

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisylEROI.fr](http://www.choisylEROI.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 19 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANTALEONI  
Maire

Recus Adhésion en préfecture  
1-094-219400223/20251126-DEL-25-116-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20251126-DEL-25-116-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025